

Le dix septembre deux mil vingt dans la salle de la Mairie de de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 Septembre 2020

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absent excusé : M. LEFEVRE Christophe

Secrétaire de séance : Mme Danielle GEHAN

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour ;

- Composition du Comité d'Action Sociale de la Commune (ex CCAS)
- Demande de Secours exceptionnel
- Subvention exceptionnelle
- Motion : diminution de l'impôt de production

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION 2020.10.09.01

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 9 JUILLET 2020**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2020.10.09.02

**RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT « LE CLOS FLEURI »
PARCELLE ZD 249**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le projet d'acte relatif à la rétrocession de la parcelle ZD 249 représentant les voiries et réseaux du lotissement Le Clos Fleuri.

Le dernier litige correspondant au « merlon » devrait être réglé par la pose d'une bâche.

VU l'acte reçu par Maître HERMAY alors notaire à YVETOT, le 27 décembre 2013, contenant VENTE par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.) au profit de SEINE MANCHE PROMOTION, d'une parcelle de terrain sise BEUZEVILLE LA GRENIER (76210) Le Village, cadastrée section ZD numéros 53 et 54 pour une contenance de 3ha 39a 35ca, destinée à la réalisation d'un lotissement ;

VU la convention 20/737, il a été convenu que la parcelle cadastrée section ZD n°249 représentant les voiries et réseaux dudit lotissement, serait rétrocédée à la commune à la fin du parfait achèvement soit un an après la réception du chantier ;

VU le courrier de SEINE MANCHE PROMOTION en date du 16 février 2017 et suivants, sollicitant la rétrocession des voiries et réseaux du lotissement « Le Clos Fleuri », portant sur la parcelle cadastrée section ZD n°249 pour 93a 95ca, issue de la division des parcelles même section ZD numéros 53 et 54 ;

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 10 Septembre 2020

VU l'avis France Domaine en date du 10 juillet 2020, fixant la valeur vénale de ce foncier à l'euro symbolique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la cession de ladite parcelle par SEINE MANCHE PROMOTION au profit de la commune de Beuzeville La Grenier au prix symbolique de UN euro (1€), les frais d'acte étant exclusivement à la charge du cédant.

DELIBERATION 2020.10.09.03

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les opérations budgétaires à prévoir sur le budget primitif 2020 :

- Ouverture de crédits à l'article 615221 Bâtiments publics
- Ouverture de crédits pour l'acquisition de matériel informatique
- Ouverture de crédits pour la rétrocession de la parcelle ZE 249

<u>En section de fonctionnement</u>	
- Article 615221 - Entretien et réparation bâtiments publics	+ 2 000.00€
- 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2 000.00€
<u>En section d'investissement</u>	
- 2111 – Opération 201 : rétrocession voirie Le Clos Fleuri	+ 100.00€
- 2183 – Opération 300 : Matériel de bureau et informatique Mairie	+ 450.00€
- 020 Dépenses Imprévues d'investissement	- 550.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)*

Approuve la décision modificative N° 1 ci-dessus énumérée,

DELIBERATION 2020.10.09.04

CONVENTION AMIABLE DE SERVITUDE AU PROFIT DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE POUR L'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

Monsieur Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal la convention amiable de servitude au profit de Seine-Maritime numérique pour l'implantation d'infrastructures optiques.

Cette convention a pour objet d'autoriser Seine-Maritime numérique d'installer les infrastructures optiques sur la façade de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention amiable de servitude au profit de Seine Maritime Numérique pour l'implantation des ancrages en façade de la Mairie de la commune.

DELIBERATION 2020.10.09.05 Annule et remplace la délibération 2020.09.07.08

**DESIGNATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations sur la liste électorale. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué à posteriori dans chaque commune par la commission de contrôle (art. L 19) :

La commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1 000 habitants lorsque, par exemple :

Une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement ; ce qui est le cas de notre commune.

La commission de contrôle est donc ainsi composée de trois membres :

- Un conseiller municipal et un suppléant pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué du préfet et un suppléant de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (14 Voix pour)

DESIGNE :

- **Madame Brigitte CHARDEY** membre du Conseil Municipal
- **Monsieur André MARET**, délégué titulaire et **Monsieur Philippe BEUZELIN** délégué suppléant de l'administration
- **Monsieur Denis PARIS**, délégué du Tribunal de Grande Instance

DELIBERATION 2020.10.09.06

**TRAVAUX DE RECHERCHE DE CAVITE SOUTERRAINE
PARCELLES AB 63 ET AB 65**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal la proposition technique et tarifaire pour la recherche de cavités souterraines liées aux indices 060 et 154, impactant les parcelles AB 63 et AB 65.

Ces parcelles sont la propriété de la Commune, il s'agit des parcelles du commerce de boucherie.

CONSIDERANT la suspicion d'indices de cavités souterraines référencées 060 et 154

CONSIDERANT que le commerce de boucherie, bâtiment communal recevant du public est situé dans le périmètre de sécurité des indices référencés 060 et 154,

CONSIDERANT la volonté du conseil municipal de maintenir et développer le commerce local de proximité,

Considérant le devis de la société ESIRIS d'un montant de 8 240.00€ HT correspondant à 12 forages destructifs qui pourraient permettre de lever le périmètre de sécurité de ces indices sur les parcelles AB 63 et AB 65.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

- **CHARGE M.** Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier auprès de l'Etat et du Département :
- ✓ au titre de l'aide pour l'auscultation et le confortement des cavités souterraines par le conseil général.
- ✓ au titre de l'aide octroyée dans le cadre du fonds « Barnier » dans le cadre des opérations de reconnaissances et des travaux de prévention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2020.10.09.07

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU COMMERCE BOUCHERIE

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal que les travaux de mise en accessibilité du commerce de Boucherie doivent être finalisés.

Une rampe d'accès en béton a été réalisée afin de permettre l'accessibilité au commerce dans les meilleures conditions.

Il reste cependant pour sécuriser le chemin d'accès à la boucherie la mise en place de « garde-corps » en acier inoxydable.

Le montant du devis présenté s'élève à la somme de 1 000.00€ HT correspondant à la fabrication et à la fourniture de garde-corps pour l'accès au commerce de boucherie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

- ✓ **CHARGE M.** Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier du Département au titre de l'aide pour la mise en accessibilité des bâtiments public
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2020.10.09.08

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE BISTR'AUX LIVRES

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal que les travaux de mise en accessibilité du Bistr'aux livres doivent être finalisés.

Une rampe d'accès en béton a été réalisée afin de permettre l'accessibilité au local dans les meilleures conditions.

Il reste cependant pour sécuriser le chemin d'accès la mise en place de « garde-corps » en acier inoxydable.

Le montant du devis présenté s'élève à la somme de 2 200.00€ HT correspondant à la fabrication et la fourniture de garde-corps pour l'accès au Bistr'aux livres.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 10 Septembre 2020

- ✓ **CHARGE** M. Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier du Département au titre de l'aide pour la mise en accessibilité des bâtiments public
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2020.10.09.09

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la délibération approuvant le projet de document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Il est proposé de créer un groupe de travail pour finalier le projet de document unique.
Une réunion de travail sera organisée le lundi 28 septembre 2020 à 14h00 en Mairie.
Le groupe de travail sera composé de :

M. CAPOT – M. PAUMELLE - Mme MICHONNET - M. AUBER - M. LEMAISTRE - Mme MAILLARD
Mme LECUYER - M. LE CORRE

DELIBERATION 2020.10.09.10

REPRESENTANT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du « SAGE Vallée de Commerce » sollicitant le représentant de la commune au sein de la commission locale de l'eau.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

- ✓ **DESIGNE** Monsieur Gérard CAPOT, Maire représentant au sein de la commission locale de l'eau.

DELIBERATION 2020.10.09.11

COMITE CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune a été dissout le 31 décembre 2015 par délibération du conseil municipal.

Cette dissolution ne signifie pas la fin des activités sociales de la commune, l'action sociale de la commune a été maintenue par un comité consultatif d'action sociale composé de membres de Conseil Municipal et de personnes extérieures.

Monsieur le Maire, suite au renouvellement du Conseil municipal propose de renouveler le Comité Consultatif d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

DECIDE de créer un comité consultatif d'action sociale composé de 6 membres élus et 6 membres extérieurs.

Membres élus : M. Gérard CAPOT – Mme Brigitte CHARDEY – Mme Danielle GEHAN – Mme Martine MAILLARD – Mme Pascale MICHONNET – Mme Claire RACINE

Membres extérieurs : Mme Evelyne LORE – M. Denis PARIS -Mme Elisabeth MAUGARD – Mme Mauricette PIEDNOEL – M. Roland LEROI – Mme LEGROS Audile.

DELIBERATION 2020.10.09.12

DEMANDE DE SECOURS

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal la demande de secours qu'il a reçu en Mairie.

Il s'agit d'une demande de participation financière aux frais d'obsèques d'un jeune homme de la Commune.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de prendre en charge les frais de la concession qui s'élèvent à la somme de 450.00€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent (14 voix pour)

DECIDE de prendre en charge les frais liés à la concession au cimetière communal pour un montant de 450.00€.

Un mandat de 450.00€ correspondant au remboursement de la concession sera émis directement au profit du demandeur.

DELIBERATION 2020.10.09.13

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BISTR'AUX LIVRES

Il est décidé à l'unanimité de retirer la délibération de l'ordre du jour.

DELIBERATION 2020.10.09.14

MOTION RELATIVE A LA BAISSSE DES IMPOTS DITS DE PRODUCTION

EXPOSE

Les collectivités locales sont confrontées à des difficultés financières.

En 5 ans, dans le cadre de différents plans d'économies, les concours financiers de l'État ont diminué de 50 milliards d'euros.

Suite à la crise sanitaire, le gouvernement porte un plan de relance qui prévoit la baisse des impôts dits de production :

- 10 milliards d'euros de baisse de la contribution des entreprises à la vie des territoires, dès 2021, à nouveau 10 en 2022 et le gouvernement annonce déjà que cette mesure a vocation à être pérennisée.

Cette baisse impacterait essentiellement des impôts locaux perçus par les collectivités :

- 7 milliards d'euros de baisse de la CVAE taxe sur la valeur ajoutée des entreprises
- 3,25 milliards d'euros de baisse pour la taxe foncière des locaux industriels avec notamment une baisse de la CFE, cotisation foncière des entreprises, pour 1,5 milliards d'euros et une baisse de la TFPB, taxe foncière sur les propriétés de bâties, de 1,75 milliards d'euros.

Dans ce contexte, le conseil municipal de la Commune de BEUZEVILLE LA GRENIER souhaite alerter solennellement le gouvernement sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, les collectivités ne pourront pas absorber une nouvelle contraction de leurs ressources.

La commune de BEUZEVILLE LA GRENIER rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique. Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants. Elles accompagnent les entreprises

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 10 Septembre 2020

présentes sur leur territoire et enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de BEUZEVILLE LA GRENIER

– **S'OPPOSE** à la baisse des impôts de production,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (*14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention*)

APPROUVE la motion ci-dessus exposée.

QUESTIONS DIVERSES

Mariage de Philippe HENRI

Un verre de l'amitié sera organisé le Jeudi 22 octobre 2020 à 18h00. M. le Maire sollicitera la cuisinière pour la préparation de toasts.

Spectacle de Noël

Aux vues de la crise sanitaires actuelles, il est proposé de ne pas envisager de spectacle de Noël pour les enfants. En lien avec les enseignants, il sera remplacé par l'achat d'un livre ou autre présent.

Réunion Commission « salles »

La prochaine réunion de la Commission est fixée au 28 septembre à 17h00.

Réunion Plan Communal de Sauvegarde

La prochaine réunion de la commission est fixée au 22 septembre à 18h30.

Commission « Cimetière »

La prochaine commission Cimetière est fixée au Mardi 6 octobre 2020 à 10h00.

Coût installation des containers pour les associations

Une 1^{ère} estimation financière est présentée à l'ensemble du conseil municipal.

Le montant des factures réglées à ce jour s'élève à la somme de 2 595.00€

Le montant des devis « en attente » s'élève à la somme de 8 040.00€

Comité des fêtes

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal la nouvelle composition du bureau du Comité des fêtes. Il en profite pour féliciter Mme Claire RACINE, élue présidente.

Réunion Téléthon

Monsieur le Maire donne la parole à M. PAUMELLE qui fait un compte-rendu de la réunion du Téléthon qui a eu lieu le 9 septembre.

Beaucoup de manifestations prévues seront annulées ou modifiées suite aux contraintes et interdictions dues à la crise sanitaire du COVID 19.

Masques jetables

Une dotation de 1000 masques jetables en provenance de la DDCS est mise à la disposition de la commune à la Sous-Préfecture du HAVRE.

Ces masques seront distribués au public précaire et vulnérable.

Mme Danielle GEHAN se propose de retirer ces masques en Sous-Préfecture.

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 10 Septembre 2020

Dossiers de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de subvention qui avaient été déposés en Préfecture au titre de la DETR ont été acceptés à hauteur de 35% du montant HT des devis.

Référents PLUI

Monsieur CAPOT et Monsieur PAUMELLE seront les contacts privilégiés de Caux Seine Agglo pour l'élaboration du PLUI.

Demande de stage ATSEM

Une demande de stage a été reçue en Maire dans le cadre d'une formation ATSEM. La personne sera reçue en Maire pour étudier la faisabilité de ce stage au sein de la Commune.

Pompe de relevage du bassin de la salle intercommunale

La visite de contrôle a été effectuée et la remise en service de la pompe a été faite.

Litige citerne enterré le Clos de la Haye

Un mail nous informant du report au 5 novembre 2020 de l'affaire a été reçu ce jour. Une injonction de conclure a été délivrée aux parties défenderesses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 10 Septembre 2020

Délibération 2020.10.09.01

Approbation du compte-rendu du 9 juillet 2020

Délibération 2020.10.09.02

Rétrocession des voiries du Lotissement « Le Clos Fleuri »

Délibération 2020.10.09.03

Décision modificative n°1

Délibération 2020.10.09.04

Délibération autorisant le déploiement de la fibre optique – convention amiable

Délibération 2020.10.09.05

Désignation des membres de la commission des listes électorales

Délibération 2020.10.09.06

Demande de subvention pour les travaux de levée de réserve de cavités souterraines

Délibération 2020.10.09.07

Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité commerce Boucherie

Délibération 2020.10.09.08

Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité Bistr'aux livres

Délibération 2020.10.09.09

Document unique – Retrait de la délibération

Délibération 2020.10.09.10

Désignation d'un représentant de l'agence de l'eau

Délibération 2020.10.09.11

Création d'un comité consultatif d'action sociale

Délibération 2020.10.09.12

Demande de secours exceptionnel

Délibération 2020.10.09.13

Demande de subvention exceptionnelle Association le Bistr'aux Livres – Retrait de la Délibération

Délibération 2020.10.09.14

Diminution des impôts de production - motion

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale
AUBER François	MAILLARD Martine	RACINE CLAIRE
LEMAISTRE Alain	GEHAN Danielle	CHARDEY Brigitte
COURSEAUX Pierrick	COULTOUKIS Vassili	LEFEVRE Christophe <i>Absent excusé</i>
LECUYER Marie-Hélène	LE CORRE Gérald	PIERRE Angélique